

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

COMMUNIQUÉ DU 20 JUIN 2025

RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ VERALLIA INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

KAON V



Le présent communiqué a été établi par Verallia et diffusé le 20 juin 2025, en application des dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Kaon V (l'« Offre »), le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Verallia a été déposé auprès de l'AMF le 19 juin 2025 et mis à la disposition du public le 20 juin 2025, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Ce document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Verallia est disponible sur les sites Internet de Verallia (www.verallia.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et est mis à la disposition du public sans frais au siège social de Verallia (31 Place des Corolles, Tour Carpe Diem, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et le calendrier de l'Offre et Euronext Paris publiera un avis rappelant la teneur de l'Offre et précisant le calendrier et les modalités de sa réalisation.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Verallia décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.